



Pôle Politique du Travail

Affaire suivie par : Christian MAMPOUYA
Tél. : 09.88.88.81.45
Mèl. : christian.mampouya@dreets.gouv.fr

Le directeur régional

à
Monsieur Frédéric TISON
15 rue de Gavachon
31470 Saint - Lys

Toulouse, le 26 juillet 2023

Récépissé d'enregistrement d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Monsieur,

Vous sollicitez votre enregistrement en qualité d'intervenant en prévention des risques professionnels.

J'ai le plaisir de vous informer que vous êtes enregistré en qualité d'IPRP.

Cet enregistrement vous permet d'exercer les missions d'IPRP externe dans les domaines de compétences pour lesquels vous avez justifié des conditions de diplômes et/ou d'expériences exigibles.

<p>Denomination: TISON Frédéric Statut: Personne Physique N° enregistrement: 2023070631044 Date de fin de validité: 6 juillet 2028</p>
--

En application de l'article D4644-9 du code du travail, il pourra être mis fin, à tout moment à l'enregistrement de l'intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission.

Par ailleurs, sauf refus de votre part, vos coordonnées seront mentionnées dans la liste des IPRP sur le site de la Dreets Occitanie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie
par interim et par delegation,

Le Directeur régional adjoint,
Responsable du Pôle Politique du travail,



Paul GOSSARD

Service Politique du travail

Lille, le 29/03/2024

Affaire suivie par : Cédric NENEZ
Tél. : 03.22.22.42.34
Mél. : dreets-hdf.poie-travail@dreets.gouv.fr

Monsieur Jérôme HERMEZ
26 rue Raymond de Waziers
80560 ACHEUX EN AMIENOIS

Réf : 57-2024

LRAR n° : 1A 207 284 9114 0

Objet : Récépissé Enregistrement IPRP

Monsieur,

Vous avez adressé à la DREETS Hauts de France une demande d'enregistrement en tant qu'intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) en tant que personne physique reçue le 18/03/2024

Après étude de votre dossier complété par vos soins, je vous adresse votre numéro d'enregistrement :

424-80-2024

Cet enregistrement est valable pour une période de cinq ans à compter du présent courrier, soit jusqu'au 29/03/2029.

Cet enregistrement vous permet d'exercer les missions d'IPRP externe dans les domaines de compétences que vous avez justifiés. Il s'agit des domaines technique et organisationnel avec les spécialités suivantes :

Santé Sécurité, Espace Confiné (CATEC), Chlore, gaz, respiratoire

Il est valable sur l'ensemble du territoire national, dans les conditions définies par les lois et règlements applicables.

Aux termes de l'article D.4644-10 du Code du Travail : « L'intervenant en prévention des risques professionnels tient à disposition du Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, les éléments permettant de justifier son activité ».

Un rapport d'activité de l'intervenant en prévention des risques professionnels concernant les cinq dernières années d'exercice doit être fourni lors de la demande de renouvellement de l'enregistrement. (Article D.4644-8).

Je vous rappelle aussi qu'aux termes de l'article D.4644-9 du Code du Travail, « le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités peut mettre fin, à tout moment, à l'enregistrement d'un intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission ».

J'ai bien noté que, dans votre demande, vous souhaitez que vos coordonnées apparaissent sur la liste régionale des IPRP externes enregistrés pour la Région Hauts de France. Cette liste est disponible sur le site de la DREETS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,
et par délégation,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable du Pôle Travail



Brigitte KARSENTI

Voies et délais de recours : En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique non suspensif devant le ministre chargé du Travail (Direction générale du travail – sous-direction des conditions de travail – 39/43 quai André CITROEN – 75902 PARIS CEDEX 15), dans un délai de deux mois suivant sa notification, et/ou d'un recours contentieux non suspensif devant le Tribunal Administratif de Lille, dans le même délai.

Pôle Politique du Travail

Affaire suivie par : Christian MAMPOUYA
Tél. : 09.88.88.81.45
Mèl. : christian.mampouya@dreets.gouv.fr

Le directeur régional

à

Monsieur Silvère DUPUY
497 route de Saint Girons
31260 His

Toulouse, le 5 avril 2024

Récépissé d'enregistrement d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Monsieur,

Vous sollicitez votre enregistrement en qualité d'intervenant en prévention des risques professionnels.

J'ai le plaisir de vous informer que vous êtes enregistré en qualité d'IPRP.

Cet enregistrement vous permet d'exercer les missions d'IPRP externe dans les domaines de compétences pour lesquels vous avez justifié des conditions de diplômes et/ou d'expériences exigibles.

<p>Denomination: DUPUY Silvère Statut: Personne Physique N°enregistrement: 2024031831019 Date de fin de validité: 19 mars 2029</p>
--

En application de l'article D4644-9 du code du travail, il pourra être mis fin, à tout moment à l'enregistrement de l'intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission.

Par ailleurs, sauf refus de votre part, vos coordonnées seront mentionnées dans la liste des IPRP sur le site de la Dreets Occitanie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur régional

La directrice adjointe du travail
Responsable du service Sécurité et
Santé au Travail

Virginie NEGRE